

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2012**

Délibération
n° 2012.02.014

**Nautilus :
Distributeurs
automatiques
d'accessoires pour la
piscine et la
patinoire : avenant
n°1 à la convention
d'occupation du
domaine public avec
la société TOPSEC
Equipement**

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2012**

Secrétaire de séance : Nicolas BALEYNAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMAI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2012

**DELIBERATION
N° 2012.02.014**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

NAUTILIS : DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES D'ACCESSOIRES POUR LA PISCINE ET LA PATINOIRE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE TOPSEC EQUIPEMENT

Les usagers qui fréquentent les installations du centre Nautilus, piscines et patinoire, utilisent un certain nombre d'accessoires indispensables ou non pour la pratique de leur activité (maillots de bain, lunettes de nage, bonnets, brassards de flottaison pour les enfants, gants...).

Le 26 avril 2008, la communauté d'agglomération du GrandAngoulême a passé une convention, d'une durée de 4 ans avec la société TOPSEC Equipement pour la mise en place d'un distributeur automatique d'articles aquatiques pour tout public dans le hall d'accueil du centre Nautilus qui arrive à échéance le 26 avril 2012.

Aujourd'hui, il existe une demande importante de la part des usagers pour la mise à disposition d'un distributeur d'accessoires pour la patinoire.

Afin de répondre à cette demande, il convient de passer un avenant à la convention avec la société TOPSEC Equipement pour la mise en place d'un second distributeur destiné aux usagers de la patinoire.

Une redevance annuelle égale à 20 % du chiffre d'affaires hors taxes sera appliquée sur chaque distributeur.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 14 décembre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER la mise en place d'un deuxième distributeur automatique d'accessoires pour les usagers de la patinoire dans le domaine public du centre NAUTILIS.

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention passée avec la société TOPSEC Equipement, 19 rue de la Baignade – 94400 VITRY SUR SEINE, pour l'installation d'un nouveau distributeur automatique d'accessoires pour la patinoire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 février 2012

Affiché le :

07 février 2012